

Permis de Conduire (PC)

Dernière mise à jour le 29 septembre 2017

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération, la dématérialisation des démarches de l'état civil est en cours de généralisation.

En effet, depuis le 11 septembre 2017, Le CERT (Centre d'Expertise et de Ressource des Titres) de Nîmes instruit les demandes de duplicata de permis de conduire pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Corse. De ce fait, il n'existe plus de service « permis de conduire » en Préfecture du Var.

À Six-Fours-les-Plages, la Ville met à disposition des administrés qui ne bénéficient pas d'Internet et/ou de moyens d'impression à domicile une **borne numérique** (Internet et imprimante en accès libre) située à l'accueil de la mairie principale.

Comment faire une demande de duplicata de permis de conduire ?

Toutes demandes de duplicata (suite à perte ou vol) ou échange (suite à détérioration) doivent **UNIQUEMENT ET OBLIGATOIREMENT** être saisies sur le site www.permisdeconduire.ants.gouv.fr

Pour se faire, vous pouvez utiliser :

- ◆ Soit un ordinateur et un scanner,
- ◆ Soit votre téléphone portable.

Les pièces justificatives vous seront demandées sur le site, une fois votre compte créé et vos renseignements saisis sur le site mentionné ci-dessus.

Comment faire une demande de permis international ?

Il vous faut effectuer la démarche suivante :

- ◆ Créer votre compte sur le site www.permisdeconduire.ants.gouv.fr,
- ◆ Télécharger et imprimer le formulaire de demande sur le site
- ◆ Joindre les documents suivants :
 - ◆ photocopie du permis de conduire original
 - ◆ photocopie du justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport etc.)
 - ◆ photocopie du justificatif de domicile (facture de fournisseurs d'électricité, d'eau, de téléphone...)
 - ◆ 2 photographies d'identité
 - ◆ Une enveloppe prêt-à-poster en lettre suivie – 50g – libellée à votre nom et adresse
 - ◆ Si je ne possède pas la nationalité française mais suis ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse ou de Monaco : photocopie du justificatif de résidence normale en France à la date de la demande (au moins 185 jours avec attaches personnelles ou professionnelles),
 - ◆ Si je ne suis ni français ni ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse, ou de Monaco : photocopie du justificatif de la régularité du séjour en France (passeport avec vignette OFII, carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri annuel...)
- ◆ Puis envoyer le dossier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE-PCI
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 Nantes Cedex 1